

2024-02

SEANCE DU 08 février 2024

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi huit février, dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Mmes et MM. Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, , Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK, qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, qui a donné procuration à Brigitte MOT, Jamel FAITOUT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Mme Laetitia LAFORGUE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 02/02/2024**Délibération n°2024-02** : Subventions aux associations 2024

Rapporteur : Monsieur l'adjoint au Maire, Jérôme Fabris

Exposé :**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4, L. 2541-12 et L. 2121-29,**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,**Vu** les propositions d'attributions de subventions réalisées par la commission enfance-jeunesse-association ;**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :****DECIDE** de l'attribution des subventions comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION	ADOPTE				
		Votants	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
ASB Football	1 500.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
La Boule Bessinoise	150.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Les Gagagirls	350.00 €	10	4 (Mme De Corte, M. Fabris, M. Plana, Mme Tournay)	10	10	0
ACCA	0 €	10	4 (Mme Graniou, M. Magnier, M. Rouby et Mme Tournay)	11	11	0
GBRH	300.00 €	12	2 (M. Fabris, Mme Tournay)	13	13	0
Association du Lavoir	50.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Les Petites Canailles	1 200.00 €	12	2 (M. Fabris et Mme Tournay)	13	13	0

AR Prefecture

082-218200178-20240208-2024_02-DE
Reçu le 13/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

	+150€ (confettis carnaval)					
Les Ours	600.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Amicale des Pompiers	200.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Comité des fêtes	0 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Les amis des chats	200 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
Enveloppe non attribuée	3600.00 €	13	1 (Mme Tournay)	14	14	0
TOTAL	8 300.00 €					

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 08/02/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

